

mandaient un bain; Forget n'en a pas mis, parce qu'il n'y avait pas de place. nest David, peintre, avant soumissionné pour \$850.00 et les travaux ont été pour \$450.00.

Ces différentes personnes ont exécuté leurs travaux sans bien connaître les devis, suivant les instructions de l'architecte Godin, qui leur avait donné les quantités.

Lors de l'enquête, l'architecte n'avait encore reçu aucun des travaux faits par les sous-entrepreneurs.

La commission spéciale a fait examiner les travaux par des experts, James Brown, architecte, Hilder Daw, ingénieur civil, J. O. Marchand, architecte, Alcide Chaussé, architecte et inspecteur des bâtisses à l'Hôtel-de-Ville, nous avons le témoignage de l'architecte J. A. Godin lui-même.

Les conclusions du rapport de l'architecte Marchand sont favorables à l'architecte Godin et à l'entrepreneur, et les conclusions du rapport de monsieur F. James Brown, leur sont favorables. L'architecte Chaussé a été envoyé sur les lieux pour faire un examen de l'édifice comme troisième expert.

De toute cette preuve, il ressort entre autres choses:

1° Les spécifications exigeaient des colonnes en fer, celles posées sont en bois, recouvertes d'une couche de ciment;

2° Hilder Daw a pris les niveaux à la demande de l'architecte Brown; il a trouvé que les fondations "from the top of the footing to the top of the foundation wall" ont une hauteur de 7 pieds, 7 pouces et 1-8. Les plans exigent 9 pieds; différence: 1 pied, 4 pouces et 7-8.

3° Monsieur Brown prétend que la bâtisse a 10 pieds de moins que les plans en longueur et trois pieds de moins en hauteur. Monsieur Chaussé admet la diminution de 10 pieds, mais il prétend qu'en hauteur la bâtisse n'a que 6 pouces de moins que n'exigent les plans.

4° Brown et Chaussé s'accordent à dire qu'il y a eu des changements faits dans l'épaisseur des murs et dans la manière de faire certains murs.

5° Monsieur Brown dit que de la vieille pierre a été employée, monsieur Chaussé dit que malgré la très mauvaise apparence de certains morceaux de pierre de façade, il ne croit pas que cette pierre ait servi ailleurs, que ce n'est pas de la vieille pierre.

6° D'après monsieur Brown, les enduits sont "useless" et doivent être enlevés. Monsieur Chaussé: "il est probable que certaines parties des enduits doivent être refaites, mais la plus grande partie me semble solide."

7° Les deux experts s'accordent à dire:

(a) Que les prix du contrat original étaient suffisants pour ériger une bâtisse de première classe, de la grandeur et de la dimension du plan ordinaire;

(b) Que la bâtisse devrait avoir 45 pieds par 89 et elle n'a que 45 par 79, une différence en longueur de 10 pieds;

(c) Que les murs de division du second étage auraient dû être d'un pied en brique et ne sont que de 4 pouces en "concrete";